

■ AULT

Colère au Bois de Cise : 60 arbres abattus sans autorisation

L'association syndicale autorisée du Bois de Cise organise une réunion d'urgence samedi 3 septembre à Saint-Quentin-Lamotte afin d'éviter de nouveaux abattages illégaux d'arbres au Bois de Cise.

Le sujet a déjà été évoqué lors de l'assemblée générale de l'Association syndicale autorisée (ASA) du Bois de Cise il y a quelques semaines mais les nombreux débordements depuis, poussent les dirigeants à réagir.

Cet été, de nombreux arbres ont été abattus au sein du Bois de Cise, site protégé au titre des « sites inscrits ».

« On va à la catastrophe »

Lors de cette assemblée générale, Christophe Vallée avait dénoncé les abattages massifs mais aussi le fait que les propriétaires ne respectent pas la charte de l'association. En l'espace de quelques mois, une soixantaine d'arbres ont été coupés selon Frédéric Van Paemelen, habitant du Bois de Cise et ancien

membre du bureau de l'ASA. « On va à la catastrophe », réagit-il écoeuré. « Je suis un enfant d'ici et je n'ai jamais vu le Bois de Cise se modifier et là en six mois on a 60 arbres coupés. Il y a des zones effrayantes ».

Dans l'une des premières parcelles à l'entrée du hameau, 17 arbres ont été coupés sans autorisation.

Des abattages en période de nidification

Ces abattages n'ont pas un impact seulement sur la flore mais aussi sur la faune. Selon le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), ces coupes ont eu lieu pendant la période de nidification et ont pour impact la disparition des chouettes hulottes au Bois de Cise. « Le soir, c'était notre plaisir d'écouter ces animaux mais depuis c'est silence radio », regrette Frédéric Van Paemelen.

L'ONF (Office national des forêts) se déplacera vendredi 2 septembre afin de répertorier les arbres coupés dans le hameau et établira un rapport. « Il y a une belle prise en mains comme il n'y a pas eu depuis longtemps », se réjouit l'ancien membre du bureau de l'ASA.

Des poursuites ?

Toutes les personnes qui ont abattu des arbres sans autorisations, ont reçu un courrier recommandé à leur domicile. Christophe Vallet avait souhaité engager des poursuites contre ces personnes mais une majorité de membres du bureau ont refusé préférant une médiation.

Augustin Thibouw

■ La réunion extraordinaire aura lieu samedi 3 septembre à la salle des associations à Saint-Quentin-Lamotte à partir de 10 h.



Au Bois de Cise, de nombreux arbres ont été abattus illégalement en quelques mois. Une réunion exceptionnelle est organisée samedi 3 septembre afin d'en discuter.